GAB accès aux locaux

màj mars 2022

(**conditions particulières dues à la situation sanitaires en gras** / en vert les modifications)

Qui peut accéder aux locaux

Toutes les personnes des structures résidentes à la Grange aux belles ont accès à leurs locaux et s'organisent pour respecter au mieux la distanciation physique et les mesures de protection nécessaires.

Les structures qui souhaitent accueillir du public pourront le faire en respectant plusieurs conditions :

- un accueil est assuré par les structures résidentes du lundi au vendredi de 9h à 12h.

- en dehors des horaires d'accueil, chaque structure est responsable des entrées et des sorties dans les locaux : le code ne doit pas être diffusé et il faut orienter les personnes qui entrent dans les locaux. Pour les réunions, il est nécessaire de se renseigner (resagab@solidaires.org) pour connaître les modalités d'ouverture et de fermeture du local.

- l'accueil au public (permanences...) se fera autant que possible sur rendez-vous individuels.

- il faut veiller à recevoir les personnes extérieures dans des espaces suffisamment grands, en réservant une salle de formation ou de réunion si nécessaire sur Resagab (les jauges et les conditions de réservations sont indiquées ci-dessous).

Quelles sont les règles de fonctionnement dans les locaux en raison de la situation sanitaire ?

Nettoyage / protections

- Le masque est obligatoire dans les locaux (salles de réunion et de formation, escaliers, couloirs, cafétéria). Pour les personnes « vulnérables », des masques chirurgicaux et des visières peuvent être fournis sur demande.

- Du gel hydroalcoolique et du matériel de nettoyage sont à disposition dans les locaux. En cas de besoin, du matériel de nettoyage est à disposition à Solidaires Paris.

Espaces collectifs – (salles de formation, de réunion, cafétéria)

Les structures qui utilisent les locaux sont chargées de nettoyer les tables, d'emmener les poubelles au local poubelles du rez-de-chaussée **et de veiller au respect des règles de distanciation physique et d'hygiène**.

Les salles sont équipées de tables, chaises, prises électriques et d'une connexion wifi. Il est impératif de laisser le matériel dans les salles tel qu'il a été trouvé.

- **des cafetières sont installées dans les salles de réunion pour éviter les allers-retours à la cafétéria. Il est impératif que la vaisselle et nettoyage (cafetière et tasses) soient faits en fin de journée et les tasses remises à leur place.**

Dans la cafétéria :

Les structures ont accès à la cafétéria et à la terrasse attenante. Cependant, afin d'éviter qu'il y ait trop de personnes regroupées, les repas devront être pris dans la salle de réunion réservée ou à l'extérieur (et pas dans la cafétéria pour éviter un afflux trop important dans la cafétéria).

- **veiller à nettoyer régulièrement les surfaces, les poignées** (réfrigérateur, cafetière, micro-onde…)

- **faire en sorte de limiter le nombre de personnes dans la cafétéria à une dizaine et comme**

d'habitude faire sa vaisselle

Qui peut utiliser les salles ?

Toutes les structures, résidentes ou membres de Solidaires peuvent réserver des salles selon les conditions indiquées dans le mode d'emploi Resagab (voir ci-dessous).

Accueil

L'accueil continue à être assuré du lundi au vendredi de 9h à 12h.

En dehors de ces horaires, les structures sont chargées d'ouvrir aux personnes qui souhaitent accéder aux locaux et à informer des conditions d'accès aux locaux.

Resagab - mode d'emploi

Mise à jour mars 2022

Accès en consultation :

Site web : www.resagab.mygrr.net

Identifiant : accesresagab

Mot de passe : s4ll3s

Qui a le droit de faire des réservations, quelles priorités ?

Qui peut réserver

Toutes les structures membres de l'union syndicale Solidaires peuvent réserver une des salles de réunion ou de formation à Solidaires (voir la liste ci-dessous)

Les règles de priorités (extrait de la charte de la GAB)

- Les structures résidentes sont prioritaires pour réserver les salles de réunion et de formation.
- Les salles sont réservées uniquement en adressant un mail à l'adresse dédiée (resagab@solidaires.org) et par ordre d'arrivée. En cas de non-disponibilité, les demandes seront basculées à Solidaires Paris pour une réservation à la Bourse du travail de Paris.
- Les salles de formation sont prioritairement réservées pour les cessions de formation.
- Les instances de l'union syndicale Solidaires (BN et CN) sont prioritaires pour réserver la grande salle. Puis les structures résidentes pour leurs instances (conseils, bureaux, assemblées générales). Au 4ème trimestre de chaque année civile, une date butoir sera fixée par le comité de gestion pour le calendrier prioritaire de la grande salle pour l'année civile suivante. A partir de cette date, la grande salle sera soumise aux mêmes règles de réservation que les autres salles.

Réservations pour des structures non membres

La réservation de salles pour des structures non-membres doit nécessairement passer par une structure membre de Solidaires qui en prend la responsabilité **et s'assure du respect des règles sanitaires décidées collectivement**. Pour les réservations les soirs et les week-ends, il est demandé qu'un-e camarade soit nommément désigné-e comme responsable de l'ouverture, du rangement/fermeture (cela peut être deux personnes différentes pour chacune des opérations).

En cas de demande de réservation pour des événements autres que des réunions ou des formations, le comité de gestion sera consulté par les mandaté-e-s Resagab avant validation.

Pour les réservations en soirée et week-end

Les réunions qui se tiennent en dehors des heures d'ouverture des locaux nécessitent d'avoir les clefs et les codes de l'alarme. Les structures membres doivent se mettre en relation avec le comité de gestion à l'avance pour les avoir. Pour les réservations pour des structures non membres de Solidaires, une structure membre doit s'engager à être présente pour, a minima, ouvrir et fermer le local. **La structure membre doit s'assurer qu'une personne doit être à l'accueil pendant la réunion et la porte d'entrée ne doit pas être maintenue ouverte**.

En cas de demande de réservation pour des événements autres que des réunions ou des formations, le comité de gestion sera consulté par les mandaté-e-s Resagab avant validation.

Quel processus de réservation ?

Le comité de gestion de la GAB désigne des mandaté-e-s chargé-e-s de se coordonner pour saisir et assurer le suivi des réservations des salles et de l'accueil. Ces mandaté-e-s sont destinataires des demandes et les traitent.

- Les demandes de réservation sont envoyées par courrier électronique à l'adresse de réservation **resagab@solidaires.org** par une structure de Solidaires (résidente ou membre de Solidaires) depuis sa boîte mail (ce sont les structures qui réservent, pas les personnes, sauf pour le SN qui n'a pas de mail collectif)
- Chaque demande doit indiquer : l'objet de la réunion, les horaires et le nombre de personnes concernées.
- Une fois la demande traitée, une réponse est systématiquement faite par mail, avec copie :
  - à l'adresse de réservation pour que les autres gestionnaires soient informé-e-s ;
  - à l'adresse de la structure qui fait la réservation.
  - Le SN ou Sud CT pour demander la disponibilité de leurs salles respectives le cas échéant.
- Si la réservation est demandée par une structure non habilitée ou si les salles de la GAB sont toutes réservées, la demande est transmise à Solidaires Paris avec la structure demandeuse en copie pour faire une demande à la Bourse du Travail.

Salles disponibles (merci de veiller aux règles sanitaires)

Désignation	Lieu	Capacité réduite	Capacité habituelle	Qui est prioritaire
Grande salle	RDC	80	~~100 max~~	Solidaires national (BN et CN)
Salle formation 1	1er étage	24	~~30 max~~	CEFI national et IDF
Salle formation 2	1er étage	13 (pas de fenêtre)	~~20 max~~	CEFI national et IDF
Salle formation 3	1er étage	20 (pas de fenêtre)	~~30 max~~	CEFI national et IDF
Salle Solidaires Paris	2e étage rue	10	~~12 max~~	Solidaires Paris
Salle Sud CT	2e étage fond	12	~~15 max~~	Sud CT
Salle Solidaires national	3e étage fond	20	~~25 max~~	Solidaires national